

Dixième Année. — N° 96.

Dimanche 29 Novembre 1896.

Prix du numéro 10 centimes.

Bureaux: Rue de la Serre, 58.



ABONNEMENTS

En an: Six mois:
Suisse Fr. 6» — Fr. 3» —
Union postale » 12» — » 6» —

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

ANNONCES

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne
» de l'étranger 25 » »

Minimum d'une annonce 50 cent.

Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Société intercantonale des Industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Un Congrès coopératif à Paris.

Les groupes les plus avancés du socialisme français, viennent de faire une adhésion bruyante au principe de la coopération, non qu'ils soient convertis à l'idée que la coopération est susceptible d'apporter un remède aux maux de la société, mais parce qu'ils voient, dans la coopération, une force et une richesse qu'ils trouvent tout naturel de chercher à confisquer à leur profit.

A ce propos, *l'Emancipation* nous donne d'intéressants renseignements.

Chacun des congrès précédents, soit qu'il ait marqué une étape nouvelle, soit qu'il ait mis plus particulièrement en évidence un des grands avantages ou une des nombreuses formes de la coopération, doit son caractère spécial à la nature des questions portées à son ordre du jour, tire sa valeur propre des résolutions adoptées au cours de ses séances. La physionomie particulière du IX^e congrès coopératif tient plutôt à des causes extérieures: à l'adhésion publique et toute récente d'un groupe de socialistes militants et surtout au milieu ou plus exactement au local dans lequel se sont tenues les séances du congrès.

Les «allemanistes», c'est-à-dire le groupe le plus révolutionnaire des socialistes, avaient déclaré le mois dernier «qu'il fallait ressaisir le mouvement coopératif et lui donner une grande extension».

La partie du public qui s'intéresse aux questions sociales se demandait comment les coopérateurs de la veille allaient accueillir cette invasion de nouveaux adhérents qui considèrent les sociétés coopératives «comme des greniers d'abondance qu'il serait bon de posséder le jour de la grève générale».

Persuadés que la coopération dissipe toutes les utopies et les chimères des

qu'on entre en contact avec elle, les coopérateurs de la première heure sont sans inquiétude sur les mobiles qui poussent les nouveaux adhérents. Peu leur importe que les nouveaux venus viennent de droite ou de gauche, qu'ils soient nés par l'esprit de conservation ou par les théories révolutionnaires. A tous ceux qui sont disposés à demander à la libre association, la réalisation de leur idéal, les anciens coopérateurs tendent une main fraternelle et disent: Soyez les bienvenus. Nous laissons à l'expérience le soin de modifier l'erreur de vos théories et de vos tendances, et de vous convaincre que la solution de la question sociale est dans le travail, l'économie, la probité, la recherche et la mise en pratique de la vérité et de la justice.

Information

Les intéressés peuvent demander des renseignements sur la maison

L. B. Lidgren and C^o
13, Gerard Street Soho W. Londres
au Secrétariat général de la Chambre cantonale du Commerce, à la Chaux-de-Fonds.

Les chemins de fer d'Etat en Prusse

Dernièrement, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonçait que durant ces quatorze dernières années les chemins de fer d'Etat prussien avaient amorti sept cents millions de la dette des chemins de fer. Les partisans du rachat, en Suisse, en avaient tiré des conclusions favorables à cette grande opération.

Or voici qu'un collaborateur de la *Correspondance de Hamburg* qu'on prétend être un employé du ministère

prussien des chemins de fer, s'exprime comme suit:

Le revers de la médaille, c'est le fait que le budget de l'Etat repose de plus en plus sur les excédents de recettes provenant des chemins de fer. Par suite, l'administration des chemins de fer d'Etat prussiens se laisse de plus en plus guider par des considérations fiscales et non pas par le désir d'améliorer les tarifs et la situation économique du pays. Le bénéfice net des chemins de fer qui entre dans la caisse de l'Etat *représente un véritable impôt sur le trafic, qui, pour l'année courante, se monte au 125 % de la totalité des autres impôts directs et indirects*. Les objections financières et économiques que l'on peut adresser à une nouvelle augmentation de cet impôt sont évidentes. Et ce qui est tout aussi évident, c'est que le désir de voir dorénavant l'administration des chemins de fer consacrer dans une plus forte mesure ses bonis à l'amélioration du trafic et à l'allègement des taxes est justifié.

On doit donc très vivement désirer que le ministre prussien des chemins de fer résiste davantage à l'esprit de fiscalité du ministre des finances, qu'il insiste de toutes ses forces en faveur de l'augmentation du matériel d'exploitation et surtout qu'il tienne compte, plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici, des voix qui se sont fait entendre de tous côtés parmi les commerçants pour demander une réforme des tarifs. Tout le développement de notre vie économique, la position que l'Allemagne occupe aujourd'hui dans le domaine du commerce et de l'industrie et les intérêts de notre agriculture *exigent que l'Etat, dans ses entreprises, notamment dans l'exploitation des chemins de fer, ne soit pas animé du désir exclusif de réaliser des bénéfices financiers*, mais qu'il cherche à favoriser les intérêts généraux de l'économie nationale.

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES DESSINS ET MODÈLES

Dépôts

N° 3804. 31 octobre 1896, 8 h. p. — Ouvert.
— 1 modèle. — Calibre de montre. —

Jeanneret-Rickli, A., Colombier (Suisse).
Mandataire: Mathey-Doret, A., Chaux-de-Fonds.

N° 3815. 6 novembre 1896, 8 h. a. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Schild frères & Cie*, Granges (Suisse).

Prolongations

N° 293. 17 novembre 1891, 6 $\frac{1}{4}$ h. p. — (III^e période 1896/1901). — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Japp frères & Cie*, Beaucourt (France). Mandataire: Imer-Schneider, E., Genève; enregistrement du 13 novembre 1896.

N° 300. 25 novembre 1891, 6 h. p. — (III^e période 1896/1901). — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Kocher, Rénold*, Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandat.: Imer-Schneider, E., Genève; enregistrement du 9 novembre 1896.

N° 1121. 25 septembre 1894, 11 $\frac{1}{2}$ h. a. — (II^e période 1896/1899). — 1 modèle. — Boîtes de montres. — *Société d'horlogerie de Bassecourt*, Bassecourt (Suisse); enregistrement du 2 novembre 1896.

N° 1147. 6 octobre 1894, 8 h. a. — (II^e période 1896/1899). — 1 modèle. — Calibre de montres. — *Didisheim, Henri-Albert*, Chaux-de-Fonds (Suisse); enregistrement du 9 novembre 1896.

N° 1210. 31 octobre 1894, 8 h. a. — (II^e période 1896/1899). — 2 modèles. — Mouvements de montres. — *Sandoz & Breitmeyer*, Chaux-de-Fonds (Suisse); ayant cause de l'auteur «Wuilleumier-Robert Ch^s», Chaux-de-Fonds; enregistrement du 9 novembre 1896.

Protection du travail indigène

Le comité central de l'Union suisse des arts et métiers nous prie de reproduire l'appel suivant:

La nécessité de diminuer les heures de travail tout en augmentant les salaires, rend tous les jours plus âpre et plus difficile la lutte qu'ont à soutenir nos artisans contre l'importation et la grande industrie. Les bas prix affichés, d'une part par les étalagistes, les bazars et les maisons de « liquidations » dans les villes, et d'autre part par les colporteurs qui parcourent nos campagnes, ont réussi à attirer bon nombre de consommateurs, séduits par leurs réclames trompeuses. La majeure partie des marchandises offertes à bas prix est d'origine exotique, en sorte que des millions de francs prennent le chemin de l'étranger, au grand détriment de nos industries nationales.

Chers compatriotes! En faisant vos achats et vos commandes exclusivement chez nos industriels sédentaires, non seulement vous remplirez un devoir de solidarité envers des compatriotes qui, comme vous, supportent courageusement les charges et impôt de l'Etat et des communes, mais encore vous servirez vos propres intérêts, en vous procurant des produits d'une solidité et d'une qualité hors ligne. A l'occasion des prochaines fêtes, fuyez ceux qui, choisissant pour devise « mauvais mais bon marché », promènent à travers les

foires leurs marchandises de provenance et de qualité douteuses, et que chacun fasse acte de solidarité nationale, tout en sauvegardant et ses intérêts et sa santé.

Chez les typographes

La votation organisée le 19 novembre dans les sections de la Société des typographes suisses, au sujet de la création d'une caisse internationale de grève et de résistance, a donné 831 oui et 277 non.

Bulgarie

En janvier 1895, le gouvernement bulgare avait édicté une nouvelle loi sur l'imposition du commerce, de l'industrie et des métiers, disposant entre autres que les étrangers domiciliés en Bulgarie et jusqu'à présent affranchis de certains impôts en vertu des « Capitulations » avec la Porte, seraient soumis à la nouvelle loi, et qu'en outre, le commerce de produits étrangers, serait frappé de droits plus élevés.

Le gouvernement autrichien, que ces dispositions intéressaient en première ligne, éleva des protestations en invoquant l'article 8 du traité de paix de Berlin de janvier 1878, suivant lequel toutes les conventions passées entre la Porte et les Puissances étrangères seraient maintenues dans la Principauté de Bulgarie et aucune modification ne pourrait y être apportée sans leur consentement.

Le gouvernement bulgare a dès lors élaboré un nouveau projet de loi qui, pour des considérations d'ordre financier, maintient d'un côté l'impôt sur les étrangers, mais d'un autre côté renonce complètement à l'établissement de droits différentiels sur le commerce des produits étrangers.

Les Etats contractants, y compris la Suisse, ont adhéré au nouveau projet dans sa forme ainsi modifiée. Par contre, le gouvernement bulgare a fait, sur l'application de la nouvelle loi d'impôt, les déclarations de principe dans le sens ci-après:

1^o Le principe touchant l'égalité de traitement des marchandises du commerce étranger et celles du commerce indigène, ainsi que le traitement de la nation la plus favorisée seront strictement observés. Il est entendu qu'en aucun cas et sous aucun prétexte, il ne pourra être fait, dans l'application de la loi, aucune différence entre les Suisses et les Bulgares.

2^o Les négociants étrangers et bulgares faisant trafic de marchandises étrangères et de marchandises similaires indigènes, seront taxés d'une manière identique sans qu'une différence quelconque puisse être faite en raison de la provenance des marchandises.

3^o Les sociétés de navigation seront exemptes du paiement de la taxe de patente aussi longtemps qu'elles n'ont pas leur siège principal en Bulgarie.

4^o La loi sur les patentes ne pourra avoir d'effet rétroactif, ni être appliquée à l'égard des entrepreneurs suisses possédant des contrats qui étaient en vigueur avant l'adhésion des Puissances à l'application de cette loi.

5^o La faculté est réservée aux autorités consulaires d'intervenir en cas de réclamations de leurs ressortissants au sujet de la loi dont il s'agit, sans préjudice de l'action qu'elles

ont le droit d'exercer, en vertu de cette même loi, par le moyen de délégués étrangers dans les séances de la commission de surveillance, toutes les fois où il s'agira des intérêts de leurs ressortissants.

6^o Le gouvernement suisse donne son adhésion à l'application de la dite loi à titre provisoire et sous bénéfice d'examen ultérieur au cas où il viendrait à constater que dans la pratique l'application de cette loi porte préjudice à ses ressortissants.

7^o La loi sur l'impôt sera appliquée aux ressortissants suisses à partir du jour où tous les gouvernements intéressés auront notifié au gouvernement bulgare leur adhésion à la mise à exécution de la loi dans le sens de la présente note-circulaire.

La nouvelle loi qui, ainsi qu'il a été déjà mentionné, vise l'imposition de toutes les professions libres et salariées, ainsi que le commerce, l'industrie et les métiers, contient, relativement au commerce, les principales dispositions suivantes:

La patente professionnelle ne sera pas appliquée aux voyageurs de commerce de maisons étrangères qui ne sont qu'en passage en Bulgarie.

Les professions commerciales exercées en Bulgarie même seront, suivant l'importance des affaires, imposées comme suit:

Commerce de	Commerces	
	en gros	en détail
	(aussi en détail)	
	Francs par année	
a) Céréales, farine, bétail, peaux, laines, soies, bois	50—400	5—80
b) Suif, fer, cordes, coton, volaille, œufs, etc. . . .	40—150	5—50
c) Produits coloniaux et manufacturés	80—600	5—150
d) Etoffes grossières et fines	80—600	5—250
e) Aba, chaiak, passementerie, couvertures communes du Pays	5—100	5—100
f) Objets précieux en or ou en argent, articles de luxe, etc.	30—300	30—300
g) Produits manufacturés, articles de luxe, denrées coloniales, droguerie, calicot, etc. (toutes réunies dans le même commerce)	5—100	5—100
h) Habits confectionnés, chapeaux, chaussures, etc.	20—300	20—300
i) Epicerie et denrées coloniales, objets manufacturés, etc.	40—300	5—150
j) Papiers, livres et matériel pour écrire, etc. . .	50—400	5—200
k) Vaisselle, verrerie, meubles, etc.	10—300	10—300
l) Machines à coudre ou à tricoter, articles en fer, ciment, chaux hydraulique, etc.	10—300	10—300
m) Articles de cordonnerie, cuir et produits bruts	10—300	10—300

Seront imposés en outre:

Commerce de banque de fr. 100—1500; sociétés par actions de fr. 50—1500; compagnies d'assurances de fr. 200—1500; commissionnaires et expéditeurs de fr. 30—300; colporteurs de fr. 3—40; agents de différents genres, employés de commerce et de banques de fr. 5—250 par an.

Les personnes imposables devront présenter une déclaration d'impôt et seront taxées par une commission spéciale qui sera composée, dans les villes, de deux employés de l'Etat, du maire et d'un représentant du commerce ou des métiers. Les listes d'impôts dressées par cette commission seront publiées pour fournir aux contribuables l'occasion de contrôler les déclarations et de faire valoir leurs réclamations éventuelles.

Méridien unique

Les Français se proposent d'abandonner le méridien de Paris pour adopter le méridien anglais de Greenwich, déjà admis par presque toute l'Europe, y compris la Suisse.

Chargée d'examiner une proposition de loi de M. Gabriel Deville, qui a pour objet de substituer officiellement en France, comme méridien initial, le méridien de Greenwich à celui de Paris, la 23^e commission d'initiative parlementaire a décidé de demander à la Chambre des députés française la prise en considération de cette proposition: elle a en outre émis le vœu que la déclaration d'urgence fût prononcée en sa faveur.

La proposition Deville entraînera là, si elle est adoptée, une modification de la cartographie française tout entière. le méridien initial devant être transporté de Paris à Greenwich; elle entraînera aussi une modification de l'heure légale en France et en Algérie, l'adhésion de la France à l'heure de l'Europe occidentale, laquelle est déjà adoptée par les Iles

britanniques, la Belgique et les Pays-Bas. Il est probable que le Portugal et l'Espagne suivront la France dans cette voie, et, de la sorte, l'Europe serait divisée en trois grands fuseaux pour l'établissement des heures officielles:

Heure orientale: Russie, Roumanie, Bulgarie, Grèce et Turquie.

Heure centrale: Suède et Norvège, Danemark, Allemagne, Autriche-Hongrie, Serbie, Italie et Suisse.

Heure occidentale, celle de Greenwich: l'Angleterre, la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal.

Nouvelles diverses

Sur l'annonce artistique, le *Journal des Débats* dit que, aujourd'hui, au lieu de recommander en caractères plus ou moins gros, sous une forme littéraire plus ou moins ingénieuse, le savon de tel fabricant et les pilules de tel autre, ceux-ci ont l'attrait d'un dessin séduisant ou d'une impression en couleurs. Il se sont adressés aux artistes qui leur paraissent le plus aptes à réaliser leur conception, à créer cette imagerie particulière; ces tableaux, réduits au format de la Revue, et destinés, non plus à frapper les yeux de loin, mais à être regardés dans les pages d'un livre, constituent une forme esthétique toute différente de celle de l'affiche. Le public a pris goût à ces manifestations: il suffit de parcourir les périodiques de Boston, de New-York ou de Philadelphie pour s'apercevoir que l'annonce artistique y conquiert une place de plus en plus grande, et que non

seulement elle se multiplie, mais qu'elle devient de jour en jour plus plaisante, plus curieuse, plus originale, se distinguant à la fois de l'affiche et du tableau. Les progrès incessants de la photographie, de la photogravure, de l'impression colorée, augmenteront rapidement la perfection et l'attrait de ce mode de réclame.

Une tendance libre-échangiste en Russie, c'est un fait nouveau, mais digne d'être signalé. Au Congrès des industriels, à l'exposition de Nijni-Novgorod, le grand protectionniste, le professeur Mendeleief, avait fait une conférence protectionniste; mais l'assemblée a voté des résolutions en faveur d'une réforme libérale du tarif. M. de Witte, le ministre des finances, dont les principes relativement à la réforme monétaire sont excellents, mais qui a de moins heureuses idées à l'égard des tarifs de douane, a dit, dans un discours, que ce doivent être des étrangers, et non pas des Russes, qui ont voté contre la politique protectionniste nationale. On a, en conséquence, relevé les noms des votants et l'on a constaté que presque tous les Russes avaient voté pour la liberté commerciale, tandis que la protection avait été soutenue par des étrangers, et notamment par des juifs, que la politique de protection a attirés en assez grand nombre dans l'industrie russe.

Cote de l'argent

du 28 Novembre 1896

Argent fin en grenailles. . fr. 114.— le kilo.

PAUL DITISHEIM, fabricant, CHAUX-DE-FONDS, Rue de la Paix, 11
Mouvements terminés ancre et cylindre, spécialité 4 à 10 lignes

DIDO Fabrique d'Horlogerie
 Marques de fabrique **LOUIS MULLER & Co.**
 Rue Centrale 10 BIENNE Téléphone

Spécialité de montres 9^{3/4} et 10^{1/2} en bonne qualité. Boîtes acier, argent et or, simples et formes fantaisie. Décors émail flinqué, peinture et joaillerie vraie et fausse. Sujets Wateau, têtes et fantaisie. Nouvelles décorations émail sur acier. Sur demande on livre toutes montres avec broches assortissantes et étuis riches. Montres-bracelets, breloques, boutons, boules, etc., etc.
 Presse-lettres crystal richement décorés. 3848

Nouvelle boîte de montre «Hermétique»

Boîtes de montres sans charnière

Système Kohli

Les contrefacteurs seront poursuivis avec toute la rigueur des lois

Pour concessions et monopoles s'adresser à Monsieur **Emile FLOTRO** à Madretsch

Cette boîte, d'une simplicité étonnante, réalise la plus grande économie, élégance et solidité connue jusqu'à ce jour. Elle peut se faire avec tous les métaux, s'adapter à tous les calibres de toutes grandeurs, ainsi qu'aux chronographes et rattrapantes. Monsieur Emile FLOTRO, propriétaire du brevet, a seul la fabrication des boîtes argent, métal et acier. Monsieur Georges PERROT, à Genève, a seul la concession pour la fabrication de la boîte d'or. M. Flotron et M. Perrot fabriquent, comme par le passé, tous les autres genres de boîtes. Messieurs Edouard HEUER & Co^e, fabricants d'horlogerie à Bienne, sont seuls concessionnaires pour chronographes et rattrapantes en boîtes hermétiques. 3780

Technicum de Bienne. Ecole d'Horlogerie
 Apprentissage complet: 3 ans.
Cours spéciaux, tels qu'échappements, repassages, etc. — 18 mois. Classe de rhabillage et classe de remontage.
 Enseignement dans les deux langues
Bureau cantonal d'observation des montres
 S'adresser au Directeur. 3460 **La Commission.**

FABRIQUE D'HORLOGERIE
 * **LOUIS JAQUET** *
 * GENÈVE 1, Entrepôt, 1 GENÈVE *
 * Spécialité de petites montres ancre *
 * Prix très modérés 3884 *
 * Exposition nationale suisse. Genève 1896 *
 * Médaille d'argent *

Fabrique d'Ebauches et Finissages
Henri Jeannin-Rosselet, Fleurier
Spécialités: Genres anglais 3/4 plat. à clef et à remontoir, ancre et cyl. Cal. Chinois ancre et Duplex, 14 à 23 lig. Genre russe. 3/4 plat. cyl. et ancre de côté, roue d'échappement à la quart et au pont: couvre-rochet ovale ou autre. 4007
 Pièces à ponts cal. Paris nickel ou laiton. Tous ces genres se livrent dans les grandeurs de 15 à 21 lig. en qualité irréprochable de facture et d'avancement provenant d'un travail consciencieux et d'un outillage perfectionné. La fabrique ne finit pas la montre.
 Tous les autres genres sur demande. — Prix modérés

M. Krämer, Stuttgart. Gravures sur bois. Spécialité: Dessins pour Catalogues Echantillonnages, etc. Exécution exacte, soignée et bon marché.

Le Comptoir
A. & C. Robert frères
 est transféré 4017
Rue de la Serre, 59

Une maison commerciale en gros à
Stockholm désire entrer en rapport avec une fabrique qui fait en marchandise moyenne, bon marché, 19 lig. Anc. Remontoir et 14 lig. Cyl. Remont.
 Offres sous **C. F. 95** au journal. 4018

ÉCOLE D'HORLOGERIE de SOLEURE

Cours complet théorique et pratique. Cours spéciaux. Enseignement dans les deux langues. Entrée à toute époque. 4020
 Excellente occasion d'apprendre la langue allemande.

UN fabricant d'horlogerie

demande à entrer en relations avec une maison d'horlogerie pour le **terminage** de pièces ancre et cylindre, clef et remontoir, depuis 15 à 26 lignes.
Ouvrage garanti et régulier:
 Prix du jour. 4019
 Echantillons et références à disposition.
 S'adresser au bureau du journal sous chiffre **B. B. 109.**

COMPTABLE

Jeune homme qui a terminé son apprentissage dans le bureau d'une importante fabrique d'horlogerie, cherche place comme **commis** dans la Suisse française pour se perfectionner dans la langue. Références et certificats à disposition. Adresser les offres sous **O. 127** au bureau du journal. 3999

Fabrique d'Horlogerie SONVILLIER

Spécialités: Genres anglais 13 à 18" remontoir à vue et bascule. 16 à 20 lignes à clef. Métal, acier et argent.
 Id. Genres allemands 13 à 18" remontoir à vue, argent galonné, métal et acier. 3418
 Tous les autres genres sur demande. Articles réguliers, qualité garantie; prix modérés.

UN JEUNE HOMME
 allemand, commerçant de première qualité et ayant de bonnes connaissances du français, cherche à changer de place.
 Prétentions modestes. 4013
 Excellentes références.
 S'adresser à la «Fédération horlogère» sous chiffre **A. B. 287.**

Comptable

sérieux, actif et capable, connaissant la fabrication, l'allemand et si possible l'anglais, est demandé de suite.
 Adresser offres avec certificats et références **case poste 1432, Chaux-de-Fonds** 4015

Un jeune homme marié, de toute confiance, parlant correctement le français, et ayant déjà voyagé cherche engagement comme **VOYAGEUR** 4004
 auprès d'une importante maison qui fait visiter la Suisse Romande, pour étoffes, articles d'épicerie ou de papier, etc. Bons certificats à disposition. S'adresser à **J. Hammerly-Tripet, Neuchâtel.**

L'ATELIER de J. STAUB

Doreur à FLEURIER
 entreprendrait deux ou trois grosses de dorages par semaine. Suivant le genre depuis fr. 1.— le carton. 4005



Fabrique de GAINERIE
 Etais en tous genres courants et soignés pour montres et bijouterie
 Marmottes pour échantillonnages de montres
 Se recommande, **CH. GUYOT FILS, Demoiselle, 53.**
 La Chaux-de-Fonds 4012
TÉLÉPHONE

QUELLE FABRIQUE

fournit des mouvements ancre savonnettes bruts ou finis et allant dans les boîtes américaines.
 Ordres réguliers et importants au comptant.
 Adresser les offres sous chiffres **L. K. 104** au Bureau du journal. 4003

Oxydage brillant bleu-noir

Procédé nouveau 3937 très soigné et solide.

Oxydage brillant ou mat noir

Echantillons à disposition.
A. Erismann, Granges.

Un jeune homme actif et sérieux, connaissant les deux langues, et qui est au courant de la comptabilité et des travaux de bureau en général, cherche place comme **COMMIS** dans une bonne maison, de préférence à l'étranger. Références de premier ordre sont à disposition. Adr. les offres sous chiffres **A. 2030 W** au bureau du journal. 4001

A VENDRE

tout l'outillage d'une fabrique de boîtes or et argent, très bien outillée, machines Revolvers.
 L'acheteur pourrait louer les locaux, location très bon marché. Force motrice électrique. Bonnes conditions de paiement.
 S'adr. sous chiffre **A. B. 22,** bureau du journal. 3403

Une importante fabrique de boîtes argent demande pour le 15 janvier 1897 un

contre-maître et un tourneur

à la machine Revolver.
 S'adresser au bureau du journal sous chiffres **A. D. J.** 3995

Fabrique d'Horlogerie
 Spécialité de petites montres fantaisie en tous genres

L. QUARTIER
 Rue Céard, 2
GENÈVE

Achatet vente d'articles courants 3688 genre allemand



Fabrique d'assortiments ancrés A. ADAM, Chaux-de-Fonds
 Spécialité de levées visibles, ancrés et fourchettes d'une pièce. - Exportation pour fabriques de levées s. modèle en tous genres.

AUX FABRICANTS

La Société anonyme de Joaillerie et de bijouterie Junod, successeur de L.-Ed. Junod à Lucens, avise sa clientèle et tous les fabricants d'horlogerie en général que pour les faciliter elle vient de créer un **Dépôt** de ses produits chez Monsieur Louis Dubois-Rosat, rue du Parc, N° 22, à Chaux-de-Fonds. 3940
 Les clients trouveront là ce qu'il leur faudra exactement et aux mêmes prix que s'ils étaient servis par la maison elle-même.
 Au nom de la susdite société.
Le Conseil d'administration.

Fabrication d'Horlogerie

de 9 à 12 lig. or, argent, acier, en tous genres et pour tous pays. Pour l'Allemagne à tous titres. Montres parures argent, émail, avec broches fantaisie variée.
 Spécialité de grandes pièces ancre, en plaqué, argent niel, peinture. 3486
CH. DULCHÉ, Doubs 67 Chaux-de-Fonds.

Vient de paraître la 3^{me} édition (5^{me} année) de l'Indicateur - Davoine

l'Indicateur général de l'Horlogerie suisse et limitrophe, renfermant: 1° les adresses horlogères de la fabrication et du commerce etc., 2° les dispositions légales sur le Contrôle des matières d'or et d'argent dans divers Etats. 3° le tableau des droits de douane de tous les pays. — Edition revue, corrigée et augmentée. 3973
 Prix: fr. 4.— (pour la Suisse); 4.50 (pour l'étranger).
A. MARIDOR, éditeur, La Chaux-de-Fonds

A VENDRE

pour cause de santé, une petite

Fabrique de montres

ébauches et finissages en pleine marche, très bien placée et outillée d'après les derniers perfectionnements.
 Grande facilité au point de vue financier; à volonté, le vendeur s'intéresserait.
 S'adresser sous **U. 8038-J.**, à l'Agence **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 4023

FABRIQUE „EXACT“
ARTHUR DIDISHEIM & Co
 Montres or, argent, acier, nickel en tous genres
 Fabrique à Chaux-de-Fonds (Suisse) Rue Léopold Robert, 60
 Fabrique à Morteau (Doubs)
 Succursale à Paris, 30, Rue d'Hauteville, 30
 Spécialité: La montre à Ancre
„EXACT“ Qualité Solidité Garanties
 Commission Exportation